

*Liberté Égalité Fraternité  
République Française*

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*Le Ministre*

Monsieur Marc PEYRADE  
Secrétaire général de la Fédération  
des industries du livre, du papier  
et de la Communication – CGT  
Case 426  
93514 MONTREUIL Cedex

Paris, le 08 AVR. 2014

Nos réf. : CC/19364/MES

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé mon attention sur les inquiétudes de votre organisation syndicale relatives à l'avenir du secteur de la presse et de ses mutations structurelles.

En effet, la presse ne rencontre pas aujourd'hui une crise conjoncturelle mais bel et bien une mutation d'ampleur liée aux innovations technologiques qui bouleversent le rapport de nos citoyens à l'information.

L'effondrement des recettes publicitaires, la diminution de la diffusion de la presse payée, tout particulièrement dans le réseau de la vente au numéro, la période de recherche du modèle économique de la presse en ligne qui produit de l'audience mais peine encore à générer des revenus sont les éléments fondamentaux de ce contexte. Les conséquences pour l'emploi des restructurations passées ou en cours sont importantes.

Cette crise interroge nécessairement, comme vous le soulignez, les conditions de viabilité des imprimeries ou du système de diffusion de la presse papier. Elle soulève également la question de la pérennité du pluralisme des idées et des opinions au sein de titres de presse diversifiés et celle de l'organisation du travail au sein même des entreprises pour que continue à prévaloir une information de qualité.

Vous avez pu échanger avec mes collaborateurs sur différents thèmes. Je souhaite vous en préciser les enjeux.

Je partage tout d'abord votre préoccupation de faire prévaloir, à l'ère numérique, une juste rémunération des producteurs de contenus culturels. Il n'est en effet pas justifié que la valeur ajoutée de ces contenus soit uniquement récupérée par les grandes plates-formes internationales du monde numérique. C'est tout l'objet de mon engagement en faveur de la rénovation des systèmes de financement des industries culturelles à l'ère numérique.

Vous souhaitez par ailleurs que l'État puisse favoriser, notamment par le système des aides publiques, des stratégies concertées à l'échelle du secteur et non pas uniquement les projets individuels de telle ou telle entreprise de presse.

.../...

En matière de diffusion de la presse imprimée, le gouvernement a lancé une mission tripartite de l'inspection générale des affaires culturelles, de l'inspection générale des finances et du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, qui embrasse justement l'ensemble de la filière, sur l'avenir à moyen terme des trois réseaux de diffusion que sont le postage, le portage et la vente au numéro. Ses conclusions sont attendues pour le mois de juin. Je vous confirme que votre organisation sera entendue dans le cadre de cette mission.

La réforme du décret relatif au fonctionnement du fonds stratégique du développement de la presse qui sera publié dans les prochaines semaines prévoit par ailleurs une meilleure orientation des aides publiques pour les projets d'investissement innovants et les projets collectifs : leur taux de subventionnement pourra être de 50% contre 30% pour les projets individuels. Par ailleurs, tout dépôt de dossier relatif au remplacement ou la modernisation des outils d'impression devra désormais s'accompagner d'une étude d'impact étayée, présentant les autres outils d'impression présents sur le territoire, afin que prévalent les projets capables de structurer au mieux le secteur.

S'agissant de votre attachement au maintien du pluralisme de l'information face au risque que représente à cet égard les phénomènes de concentration dans la presse, j'ai souhaité que soit inséré, dans l'aide réservée à la presse hebdomadaire régionale, un système de plafonnement dégressif des aides reçues par les titres d'un même groupe, afin de permettre une meilleure redistribution de l'aide publique en faveur des plus petits ou des indépendants. Le plafonnement sera de 35% de l'aide en 2014, 30% en 2015 et 25% en 2016.

Vous appelez de vos vœux, enfin, une reprise du dialogue social avec les organisations patronales représentatives du secteur sur l'ensemble des sujets stratégiques pour l'avenir de la filière. Comme l'ensemble du gouvernement, je suis soucieuse que ce dialogue soit la voie privilégiée pour décider des évolutions structurelles.

J'ai jusqu'à présent incité fortement les acteurs à avancer sur l'amélioration des conditions faites à deux professions précises. J'attends de la mission de médiation de Monsieur Francis Brun Buisson des avancées réelles s'agissant de la situation des photojournalistes. Cette profession connaît une précarisation dangereuse pour la qualité de l'information. Par ailleurs la situation des porteurs de presse est problématique. Si le portage doit, à l'avenir, occuper une part encore plus importante dans la diffusion des titres de presse, et compte tenu des aides publiques en jeu, aussi bien au titre de l'aide au portage qu'au titre des exonérations de cotisations patronales, les conditions faites aux porteurs doivent pouvoir évoluer.

Je relaierai enfin votre demande auprès de l'ensemble des organisations patronales du secteur, au premier titre desquelles le Syndicat de la presse quotidienne nationale, le Syndicat de la presse quotidienne régionale et le Syndicat des éditeurs de la presse magazine pour que s'ouvrent, avec elles, des discussions sur l'ensemble des questions d'avenir qui intéressent le personnel des entreprises œuvrant pour la presse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

  
Aurélie FILIPPETTI